



PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des territoires

ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



COLLECTIVITÉS

USAGES INTERDITS



Arrosage des espaces
arborés et massifs de fleurs
(sauf arbres et arbuste plantés en
pleine terre depuis moins de 2 ans
entre 20h et 9 h)



Arrosage des pelouses
et des terrains de sport



Alimentation des
fontaines publiques et
privées d'ornement en
circuit ouvert



Nettoyage des trottoirs
et voiries
(sauf impératif sanitaire et sécuritaire)



Remplissage et vidange
des piscines à usage collectif
(Sauf cas de premier remplissage)



Manœuvres d'ouvrage sur
les cours d'eau et plans
d'eau connectés (sauf sous
certaines conditions)

Conception : DDT49 - Septembre 2025 / Images : Flaticon.com

L'intégralité des restrictions est détaillée dans l'arrêté en vigueur.



Plus d'informations sur www.maine-et-loire.gouv.fr
rubrique Action de l'État / Environnement, eau, ... / Eau et milieux aquatiques
ou via le code : mtect.fr/506

   @Prefet49

Soyons
écocitoyens
Préservez
la ressource
en eau !